

## Connaissances Techniques pour la remise des produits d'autodéfense – Formation intense d'un jour avec examen fédéral –



La loi sur les produits chimiques (LChim) exige que **toute personne qui remet à un utilisateur final certains produits dangereux** à titre commercial possède des « connaissances techniques » dans la matière. **Cette restriction concerne également la vente des produits pour l'auto-défense, en particulier le « spray au poivre »** (capsaïcine, OC et PAVA).

Ces connaissances sont définies dans l'« ordonnance sur les connaissances techniques » **RS 813.131.21** et validées par un examen fédéral. Il ne suffit pas de connaître le produit et savoir le manipuler – il faut aussi connaître la législation applicable, et surtout être capable de conseiller un client ou un utilisateur correctement.

- Ce **cours interactif d'un jour avec examen fédéral** transmet tout ce qu'il faut savoir en tant que vendeur des produits d'autodéfense de manière pragmatique.
- Le certificat sera expressément **limité à la vente du spray au poivre**. Si vous avez l'intention de vendre d'autres produits du groupe 1 ou 2, vous devez acquérir le certificat « connaissances techniques » illimité.

<b>Public cible</b>	Ce cours s'adresse à toute personne qui <b>vend des produits chimiques d'autodéfense (« spray au poivre »)</b> et qui souhaite donc <b>obtenir le certificat sur les connaissances techniques selon RS 813.131.21</b> pour la remise de ces produits.
<b>Objectifs et Bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le fonctionnement et les divers dangers de ces produits ainsi que les mesures de sécurité appropriées.</li> <li>• Comprendre la structure d'une fiche de données de sécurité (FDS) et être capable d'y trouver des informations de manière ciblée et rapide.</li> <li>• Pouvoir informer aisément vos clients – et vos collaborateurs ! - sur l'utilisation, l'entreposage et l'élimination correcte de ces produits.</li> <li>• Obtenir une vue d'ensemble du droit chimique en suisse.</li> <li>• <b>Obtenir le certificat Connaissances Techniques RS 813.131.21 pour la remise des produits d'autodéfense.</b></li> </ul>
<b>Contenu (petit extrait)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que le « spray au poivre » et quelle est la différence par rapport aux autres sprays (CS, CN, ...)?</li> <li>• Qu'est-ce qui rend ce produit « dangereux » ? Comment se protéger, protéger son entourage et notre environnement des effets de ces produits ?</li> <li>• Sur quels détails, dans quelle forme et combien de temps doit-on renseigner un client ? Y a-t-il une différence entre un client privé et un professionnel ? Quoi faire en cas d'achat par un tiers (p.ex. la maman qui achète pour sa fille) ?</li> <li>• Quels sont les produits qu'un commerce peut vendre ? Lesquels doit-on reprendre ? Doit-on mettre certains produits sous clé ?</li> <li>• Quand dois-je remettre une fiche de données de sécurité, et sous quelle forme ?</li> </ul>
<b>Ce que disent les participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « clarté des explications, ambiance du cours, structure du cours »</li> <li>• « petite classe, cadre, horaire, explications simples. »</li> <li>• « la méthode d'enseignement, sympa »</li> </ul>
<b>Crédits</b>	Le cours se termine par un examen fédéral avec certificat. Actuellement, <b>100% des participants réussissent leur permis au premier coup !</b>
<b>Langue</b>	Disponible en français et en allemand.
<b>Formateur</b>	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, <b>chimiste et certifié selon RS 813.131.21.</b>
<b>Logistique</b>	Formation <b>hautement interactive dans le style d'un atelier</b> , les dates sont <a href="#">sur notre site web</a> . Nous pouvons également dispenser ce cours en interne dans votre entreprise. Durée : 1 jours entier incluant l'examen. Participants : min. 4, max. 12.

